



Grandir en Milieu Rural

Une offre innovante pour vos territoires
à destination des 0-25 ans

CAHIER DES CHARGES

APPEL À PROJET

MOBILITÉ ET NUMÉRIQUE

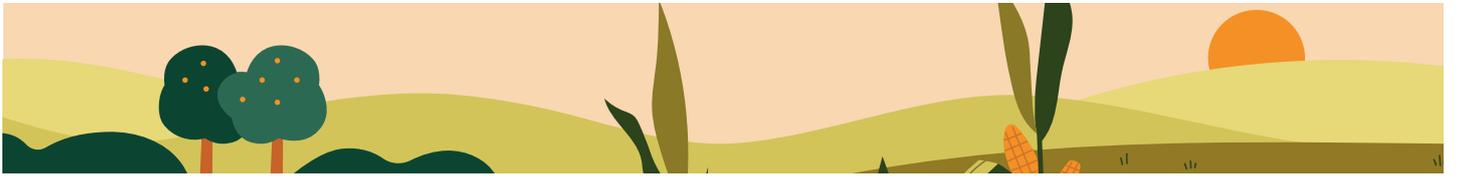
Janvier 2024



MSA Portes de Bretagne
Service Action sanitaire et sociale



L'essentiel & plus encore



AU SUJET DE CET APPEL À PROJETS...

Conformément à la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 (COG), la MSA souhaite renforcer son positionnement à destination de l'enfance et de la jeunesse (0-25 ans) sur les territoires.

Il s'agit d'accompagner les acteurs des territoires à l'élaboration des politiques enfance-jeunesse répondant aux spécificités locales pour apporter les réponses les plus adaptées possible aux besoins des familles agricoles et rurales.

L'offre Grandir en Milieu Rural (GMR) contribue ainsi au développement de nouveaux projets ou actions répondant à des besoins spécifiques.

Cette offre se déploie sous la forme de trois volets dont voici les objectifs :

- **Accompagner les collectivités des 13 territoires prioritaires de la MSA Portes de Bretagne**

Il s'agit de viser en priorité les territoires essentiellement agricoles tout en tenant compte des critères de fragilité sociale.

- **Renforcer les offres de service à destination des familles des territoires prioritaires**

En proposant une consolidation et un développement des partenariats par le versement d'aide au démarrage et d'aide à l'investissement.

- **Proposer un appel à projets mobilité et numérique sur les territoires prioritaires et ruraux**

Les élus de la MSA Portes de Bretagne ont souhaité poursuivre l'accompagnement au développement des initiatives locales. C'est dans ce cadre que la MSA a souhaité lancer son appel à projets dédiés aux thèmes émergents de la Mobilité et du Numérique : l'un, l'autre et pourquoi pas les deux.

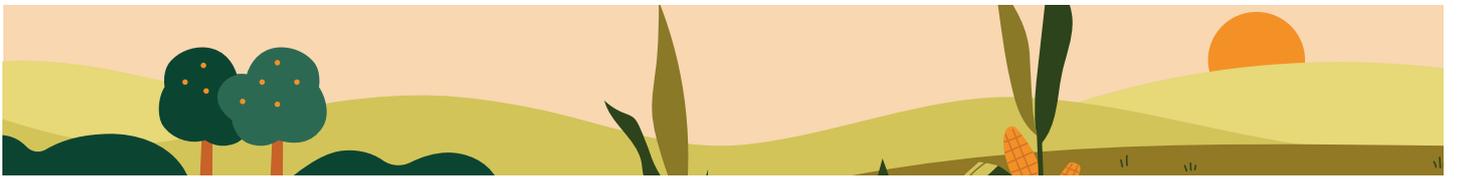
QUI PEUT CANDIDATER ?

L'appel à projet s'adresse aux acteurs à but non lucratif (associations loi 1901, communes et CCAS, etc) et doit viser :

- **Des territoires prioritaires tels que nous les avons définis dans notre plan d'action sanitaire et sociale pour les années 2022 à 2026**
- **Des territoires ruraux : les communes de moins de 7 000 habitants avec un taux de ressortissant MSA supérieur au taux départemental.**

La liste des territoires éligibles est consultable en annexe.





POUR QUELS PROJETS ?

Nous avons fait le choix de consacrer cet appel à projets aux thèmes émergents de la **Mobilité et du Numérique**.

Nous souhaitons ainsi favoriser l'innovation en permettant aux acteurs d'apporter des solutions nouvelles qui répondent aux besoins spécifiques des familles agricoles (horaires atypiques, travail saisonnier, handicap, insertion professionnelle...), des structures, et plus généralement des territoires prioritaires et ruraux.

Il peut s'agir de compléter, diversifier ou améliorer l'offre dans les territoires.

Pour renforcer le guichet unique de la MSA, ces projets pourront avoir une approche globale. L'appel à projets GMR pourra alors s'articuler avec d'autres dispositifs existants, internes MSA ou externes proposés par des partenaires locaux.

Nous sélectionnons les projets que nous accompagnerons au regard de leur pertinence.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DES THÈMES ÉMERGENTS ?

La mobilité

- Accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité plus durable au profit des enfants, des jeunes et des familles ;
- Développer l'accès à des dispositifs alternatifs de mobilité au profit des enfants, des jeunes et des familles.

Exemples de projets éligibles (liste non exhaustive) :

- Déploiement de dispositifs innovants de mobilité (mobilité durable, inversée, solidaire, ...) et des actions de communication valorisant ces dispositifs ;
- Solutions de mobilité partagées (covoiturage, centrale de mobilité), ponctuelles (services de transport à la demande), durables (services de location de vélos, de trottinettes) ;
- Actions de prévention des risques routiers.



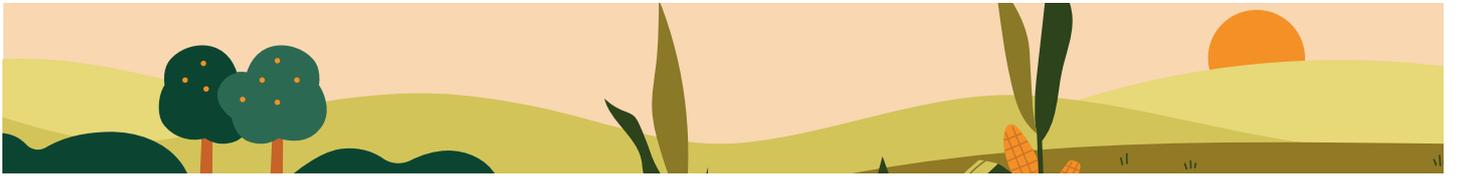
Le numérique

- Favoriser l'accès aux droits et aux services : offre numérique, itinérance des services, médiation numérique
- Soutenir le développement d'activités numériques répondant aux besoins de familles

Exemples de projets éligibles (liste non exhaustive) :

- Accompagner les structures ou services afin de développer une offre numérique
- Proposer des actions de prévention sur les risques liés à l'usage du numérique





EN QUOI CONSISTE L'AIDE FINANCIÈRE ?

Notre participation cumulée à celle des partenaires (ex : collectivités, CAF, etc.) sera plafonnée à 80% du budget global du projet. Pour les actions ou projets portés par des collectivités locales, il conviendra de prendre en compte le budget global hors taxes.

Nous n'accompagnons pas les projets de moins de 3 000€ (budget global). Notre participation est susceptible d'être modulée selon :

- l'appréciation globale du projet ;
- la réponse aux besoins des familles agricoles et rurales ;
- la qualité du caractère collaboratif du projet.



Seule la décision attributive vaut accord de financement. Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le dossier de participation est téléchargeable en ligne :

<https://portesdebretagne.msa.fr/lfp/grandir-en-milieu-rural>
ou en scannant le QR code ci-contre



Vous pouvez également nous en faire la demande en nous écrivant à l'adresse :
grandirenmilieurural.blf@portesdebretagne.msa.fr

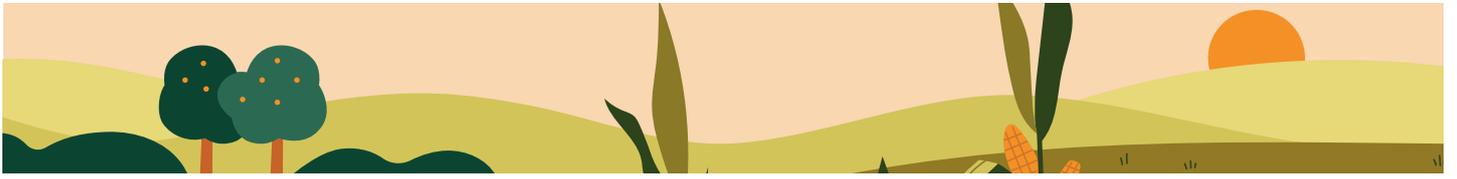
Le dossier doit impérativement comporter :

- les documents de présentation du projet (budget prévisionnel, plan de financement, devis...)
- les statuts si le projet est porté une association
- la composition de l'organe délibérant (Conseil d'administration si le projet est porté par une association, Conseil municipal pour une commune, conseil communautaire, etc..)
- le RIB du porteur

Nous pourrions éventuellement vous demander des documents complémentaires s'ils aident à la compréhension du projet.

Dossier à retourner avant le : 1^{er} avril 2024

NB : Tout dossier incomplet ou réceptionné hors délai sera refusé



LE CALENDRIER

- Janvier 2024 : Lancement de l'appel à projets
- 1er avril 2024 : Clôture de la phase de dépôt des propositions des projets
- Avril à Juin 2024 : Examen des dossiers par le jury
- Juillet 2024 : Commission de décisions
- Septembre 2024 : Annonce des lauréats



Si les circonstances l'exigent, la MSA se réserve le droit de prolonger, de modifier, de reporter ou d'annuler l'appel à projets ainsi que les modalités afférentes sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.



Pour toutes informations, contactez-nous :

02 97 46 51 19

grandirenmilieurural.blf@portesdebretagne.msa.fr



COMMUNES ÉLIGIBLES À L'APPEL À PROJETS

I. Les communes des territoires prioritaires définis par la MSA portes de Bretagne dans son plan d'action sanitaire et social pour les années 2022 à 2026

a) Morbihan

Centre Morbihan communauté, Baud communauté, Pontivy communauté, Roi Morvan communauté, Ploërmel communauté, L'Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté.

b) Ille-et-Vilaine

Couesnon Marches de Bretagne Communauté, Saint-Méen Montauban Communauté, La Roche aux fées Communauté, Fougères Agglomération, Montfort Communauté, Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

II. Les communes hors territoires prioritaires (communes de moins de 7000 habitants et ayant un taux de ressortissant MSA supérieur à la moyenne départementale)

a) Morbihan

CA Lorient Agglomération	Bubry, Cléguer, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Quistinic
CC Auray Quiberon Terre Atlantique	Camors, Crach, Locoal-Mendon, Ploemel, Plumergat
CC Cap Atlantique	Camoël, Férel
CC Arc Sud Bretagne	Ambon, Arzal, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule, Saint-Dolay
CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	Brandivy, Colpo, Elven, Grand-Champ, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas, Plaudren, Plougoumen, Sulniac, Surzur, Treffléan
CA Redon Agglomération	Allaire, Béganne, Peillac, Saint-Gorgon, Saint-Jacut-les-Pins

b) Ille-et-Vilaine

CC Liffré-Cormier Communauté	Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gosné, La Bouëxière, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon
CC Val d'Ille-Aubigné	Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Guipel, Langouet, Melesse, Montreuil-sur-Ille, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Gondran, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Symphorien, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon
Rennes Métropole	Bécherel, Clayes, Corps-Nuds, Gévezé, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Nouvoitou, Romillé
CA du Pays de Saint Malo Agglomération	Hirel, La Fresnais, Lillemer, Miniac-Morvan, Saint-Coulomb, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Père-Marc-en-Poulet
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	Baulon, Bourg-des-Comptes, Bovel, Comblessac, Goven, Guignen, La Chapelle-Bouëxic, Les Brulais, Lohéac, Loutehel, Mernel, Saint-Malo-de-Phily, Saint-Séglin, Val-d'Anast



COMMUNES ÉLIGIBLES À L'APPEL À PROJETS

b) Ille-et-Vilaine (suite)

CC de Brocéliande	Bréal-sous-Montfort, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Péran, Saint-Thurial, Treffendel
CA Redon Agglomération	Bains-sur-Oust, Bruc-sur-Aff, La Chapelle-de-Brain, Langon, Lieuron, Pipriac, Renac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sixt-sur-Aff
CC Pays de Châteaugiron Communauté	Servon-sur-Vilaine, Piré-chancé
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	Chanteloup, Ercé-en-Lamée, Grand-Fougeray, La Bosse-de-Bretagne, La Couyère, La Dominelais, La Noë-Blanche, Lalleu, Le Petit-Fougeray, Le Sel-de-Bretagne, Pancé, Pléchâtel, Poligné, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Saint-Sulpice-des-Landes, Saulnières, Teillac, Tresbœuf
CC Bretagne Romantique	Bonnemain, Cardroc, Combourg, Cuguen, Dingé, Hédé-Bazouges, La Baussaine, La Chapelle-aux-Filtz-méens, Lanrigan, Les Iffs, Longaulnay, Lourmais, Meillac, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, Saint-Brieuc-des-Iffs, Saint-Domineuc, Saint-Léger-des-Prés, Saint-Thual, Tinténiac, Trémeheuc, Trévérien, Trimer
CA Vitré Communauté	Argentré-du-Plessis, Avoilles-sur-Seiche, Bais, Balazé, Bréal-sous-Vitré, Brielles, Champeaux, Châtillon-en-Vendelais, Cornillé, Domagné, Domalain, Drouges, Erbrée, Ételles, Gennes-sur-Seiche, La Chapelle-Erbrée, La Guerche-de-Bretagne, La Selle-Guerchaise, Landavran, Le Pertre, Louvigné-de-Bais, Marpiré, Mecé, Mondevert, Montautour, Montreuil-des-Landes, Montreuil-sous-Pérouse, Moulins, Moussé, Moutiers, Pocé-les-Bois, Princé, Rannée, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Christophe-des-Bois, Saint-Didier, Saint-Germain-du-Pinel, Saint-Jean-sur-Vilaine, Saint-M'Hervé, Taillis, Torcé, Val-d'Izé, Vergéal, Visseiche



Grandir en Milieu Rural
Une offre innovante pour vos territoires
à destination des 0-25 ans
CAHIER DES CHARGES
APPEL À PROJET
MOBILITÉ ET NUMÉRIQUE

MSA Portes de Bretagne

Ile-et-Vilaine - tél. 02 99 01 80 80

portesdebretagne.msa.fr

Adressez vos courriers à : **MSA Portes de Bretagne - 35027 RENNES CEDEX 9**



L'essentiel & plus encore